

Déclaration d'engagement solidaire de Ouagadougou à l'occasion du lancement des campagnes mondiales sur la sécurité de l'occupation foncière et immobilière et la gouvernance urbaine

Nous, signataires de la présente déclaration, et en nos qualités respectives de Représentants de l'Etat, des Collectivités Locales, du Secteur Privé, de la Société Civile, des Partenaires au Développement, des Organisations Communautaires de base,

- Apprécient les efforts déployés par l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile et les communautés elles-mêmes pour l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines ;
- Reconnaisant le rôle des autorités locales, du secteur privé, des représentants des communautés locales et des résidents dans l'amélioration du cadre de vie ;
- Apprécient le soutien de la Coopération bilatérale et multilatérale au processus de décentralisation en cours au Burkina Faso ;

- Constatant toutefois l'acuité et la persistance des problèmes socio-économiques auxquels font face les habitants des quartiers pauvres et d'habitat spontané au Burkina Faso, singulièrement les femmes ;
- Déplorant l'insuffisance des infrastructures et équipements sociaux de base dans les centres urbains en général, et dans les quartiers pauvres en particulier ;
- Reconnaisant la nécessité d'une meilleure planification de l'occupation de l'espace urbain, basée sur les principes de la bonne gouvernance urbaine, afin d'atténuer les difficultés de la mobilité et surtout de faciliter l'accès des populations défavorisées aux services urbains et autres opportunités économiques qu'offre la ville ;
- Appréciant l'engagement du système des Nations Unies, notamment ONU-HABITAT, dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, au foncier et à l'habitat et dans l'accompagnement de la gouvernance locale ;

Lançons un appel à tous les acteurs concernés* (Etat, Collectivités locales, Secteur privé, Société civile, Partenaires au développement, Association des Municipalités, Organisations communautaires de base, Associations de secteurs ou d'arrondissements , etc.) pour qu'ils unissent leurs efforts afin d'assurer la sécurité de

l'occupation foncière et immobilière et l'accès pour tous à un logement décent dans le respect des principes d'une bonne gouvernance urbaine.

En conséquence, nous nous engageons à :

- Contribuer au développement de nos Etablissements Humains qui devront être des espaces adéquats où chaque citoyen, sans discrimination, pourra profiter des opportunités ainsi offertes ;
- Poursuivre la résorption du phénomène de l'habitat spontané et irrégulier dans nos villes, en s'attaquant résolument à ses causes profondes, notamment la spéculation foncière ;
- Instaurer et pérenniser des approches participatives et transparentes d'aménagement ou de lotissement concerté, afin d'éviter les effets négatifs et difficilement contrôlables des délocalisations mal planifiées ;
- A ne pas effectuer des déguerpissements forcés illégaux, conformément aux lois et règlements en vigueur ;

- Soutenir toutes les actions communautaires de développement telles que la restructuration et la régularisation foncière des quartiers insalubres, la mobilisation de l'épargne, la promotion de la micro entreprise, au profit des plus défavorisés, des femmes en particulier ;
- Associer les finances municipales, les péréquations et les contributions des bénéficiaires pour assurer la viabilité financière ;
- Concevoir et promouvoir une planification participative et stratégique, respectant les principes du développement urbain durable, et garantissant une occupation harmonieuse de l'espace urbain ;
- Mieux définir et clarifier la « Politique Nationale de l'Habitat » qui devra être soutenue par une stratégie de mise en œuvre et un programme d'investissements bancables ;
- Soutenir la mise en place d'une Banque de l'Habitat au Burkina Faso ;
- Créer un environnement réglementaire propice à la promotion immobilière par le secteur privé dans le cadre d'un partenariat public-privé dynamique, pour accroître la production de logements et d'équipements sociaux à des prix accessibles aux populations urbaines les plus démunies, afin de lutter contre la pauvreté urbaine ;

Dans ce cadre, nous prenons la résolution :

- de mettre en place un organe de suivi et d'évaluation de cette mise en œuvre, doté de moyens adéquats ;
- de développer un plaidoyer pour l'implication effective des populations vulnérables, notamment les femmes, au processus de développement ;
- d'instaurer un partenariat fécond entre les différents acteurs du secteur de l'habitat leur permettant, dans un climat de paix, de dialogue et de stabilité politique, de remplir leur rôle dans le respect des principes de la bonne gouvernance.

Ouagadougou le 13 Octobre 2004

Ont Signé :

Pour les Populations



Un Citoyen

Pour la Société civile



L'Association des Urbanistes
du Burkina (AUB)

Pour le secteur privé



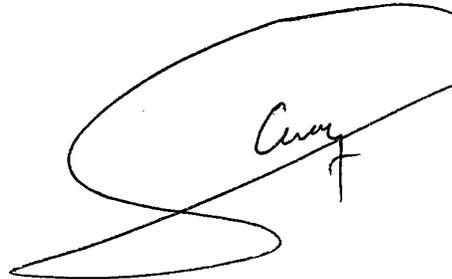
La Société AZIMMO

Pour les Partenaires du
Programme pour l'Habitat



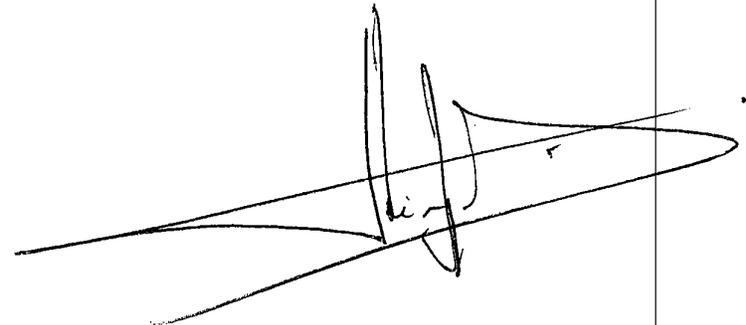
ONU – HABITAT

Pour les Collectivités Locales



L'Association des Municipalités
du Burkina Faso (AMBF)

Pour le Gouvernement



Le Ministère des Infrastructures,
des Transports et de l'Habitat